

CIRCULAIRE DE RENTRÉE

Année scolaire 2026 - 2027

(à lire attentivement et à conserver)

e-mail : direction@laiguillonsurvie-stjoseph.fr

Chers parents,

Cette circulaire vous apportera quelques informations permettant d'assurer le bon déroulement de l'école tout au long de l'année. Ces informations doivent être transmises à la personne qui vient chercher votre enfant (grands-parents, assistante maternelle).

Nous vous demandons de conserver précieusement ce document tout au long de l'année, vous aurez l'occasion de vous y référer (**notamment pour le calendrier scolaire**).

HORAIRES :

Du lundi au vendredi, classe de **8 h 45 à 12 h 00** et de **13 h 30 à 16 h 30**. L'accueil des élèves se fait à partir de **8h35 le matin** et **13h20 l'après-midi**. Il n'y a classe, ni le mercredi, ni le samedi. (Sauf exception, consulter le **calendrier scolaire fourni**)

Rappel : Pendant l'intercours du midi, la porte d'entrée sera fermée et n'ouvrira qu'à 13H20, sauf pour les enfants qui mangent à la cantine.

Les enfants de Maternelle sont tenus aux MÊMES HORAIRES que leurs aînés, début de la classe 8 h 45 précises.

Les retards répétés gênent le fonctionnement de la classe.

FREQUENTATION SCOLAIRE :

La fréquentation scolaire régulière est **obligatoire dès 3 ans**. Toute absence prévue doit être signalée à l'enseignant par un billet d'absence. **Pour toute absence non prévue veuillez contacter l'école par téléphone, ou signaler l'absence sur l'application Educartable à l'enseignant(e) de la classe de votre enfant.**

Nous n'autoriserons pas d'absence pour convenance personnelle. Toute absence prolongée, non justifiée, fera l'objet d'un signalement auprès de l'Inspection Académique.

Pour les sorties régulières pendant les cours (orthophoniste, spécialiste, ...) faire un mot précisant le jour et l'heure. **VENIR CHERCHER l'enfant.**

Des billets d'absence pré remplis vous seront remis à la rentrée. **Merci de les utiliser. (Il faut un billet d'absence pour toute absence, l'information par Educartable ne suffit pas)**

CONTACTS :

Appeler avant 8h35 ou après 16h45. Entre ces deux horaires, merci de laisser votre message sur le répondeur.

TEL : 02.51.22.88.01

Adresse e-mail : direction@laiguillonsurvie-stjoseph.fr

N'hésitez pas à consulter le site de l'école, vous pourrez y trouver le calendrier scolaire, les bulletins d'absence et des informations diverses sur ce qui se passe dans l'école.

RENDEZ-VOUS DES PARENTS:

Pour une meilleure collaboration, les enseignants peuvent vous recevoir. Il est cependant préférable de prendre rendez-vous au moins 48 heures à l'avance.

Tous les parents seront invités pour un entretien informatif de suivi des élèves au moins une fois dans l'année scolaire. Néanmoins, d'autres rencontres pourront être programmées tout au long de l'année en fonction des besoins, notamment pour les élèves ayant un suivi particulier.

De plus, en cas de désaccord avec l'équipe pédagogique, nous vous invitons à venir discuter de ce problème avec l'enseignant concerné (le chef d'établissement se réserve alors le droit d'être présent). Si le point de désaccord concerne l'organisation de l'école, c'est au chef d'établissement que vous devez vous adresser.

Tout rendez-vous impromptu à l'heure de la rentrée, de la sortie ou pendant la classe est à éviter sauf en cas d'urgence.

SORTIE DE L'ECOLE :

Le midi les enfants de Maternelle (PS et MS) sortiront 5 minutes avant les GS et les élèves de primaire afin d'éviter les regroupements à l'entrée de l'école. Les Parents attendront les enfants à l'entrée pour le midi et devant la classe de leur enfant le soir pour les maternelles. (PS MS et MS GS et GS CP)

La sortie du soir pour les classes du CP au CM2 se fera au grand portail blanc côté cour des maternelles.

Si l'enfant doit partir avec un adulte qui n'est pas le responsable de l'enfant, veuillez nous le faire savoir.

ATTENTION !

- Aucun enfant de moins de 6 ans ne sera autorisé à partir seul ou avec sa/son sœur/frère, ou alors avec une décharge signée des parents. La présence d'un adulte est obligatoire.
- Si votre enfant part seul(e), une autorisation parentale sera à remplir en début d'année.

Nous vous recommandons la plus grande prudence aux abords de l'établissement.

HYGIENE :

L'enfant doit venir à l'école en parfait état de propreté (corps, vêtements et sous-vêtements).

Tout enfant malade, févreux ou contagieux ne doit pas être envoyé à l'école. L'école n'est pas habilitée à donner des médicaments aux enfants, sauf cas exceptionnel. (PAI mis en place avec le médecin scolaire) Aucun médicament ne sera administré par l'enseignant.

Toute maladie contagieuse doit être signalée immédiatement. Les vaccins doivent être tenus à jour lors de la scolarité.

La recrudescence de certaines maladies contagieuses (varicelle, gastroentérite, conjonctivite virale, impétigo, virus pied-main-bouche...) nous amène à rappeler que, dans l'intérêt de la collectivité, nous ne pouvons accueillir à l'école un enfant porteur de l'une de ces maladies. Merci de nous fournir le certificat médical au retour de l'enfant.

La lutte contre les poux est l'affaire de tous ; la chevelure des enfants doit être surveillée régulièrement.

Par souci d'hygiène alimentaire et sur recommandation de l'Inspection, nous **interdisons le goûter du matin et de l'après-midi**, y compris dans les classes maternelles. Nous n'autoriserons que les fruits (sans noyau) ou les compotes le matin et nous conservons le caractère exceptionnel des goûters d'anniversaire et des matinées extraordinaires (Noël, mi-carême...)



FOURNITURES :

Une liste de petit matériel (crayons, trousse,...) à acheter vous est remise pour la rentrée de votre (vos) enfant(s).

RETRIBUTIONS SCOLAIRES :

Le prix des rétributions scolaires établi par l'OGEC est de 35 euros par mois. Veuillez rapporter les documents pour le **vendredi 9 juillet au plus tard.** (A déposer dans la boîte aux lettres 14, rue du château).

GARDERIE :

Inscription Périscolaire:

06 89 61 06 12

periscolaire.aiguillon@dso.ifac.asso.fr

La garderie se déroule dans le restaurant scolaire de l'Aiguillon-sur-Vie.

L'EVEIL A LA FOI – LA CATECHESE – LA CULTURE RELIGIEUSE :

L'une des missions de l'enseignement Catholique est d'aider les enfants à s'éveiller à la foi, à connaître la vie de Jésus et son enseignement.

Les élèves ont le choix entre culture chrétienne ou la catéchèse à partir du CE2, des temps forts sont également prévus dans l'année. (Noël, ...)

RESTAURANT SCOLAIRE :

La cantine n'est pas sous la responsabilité de l'école, elle est gérée par la municipalité. Le restaurant scolaire se situe à côté de l'école. **Pour une inscription pendant les vacances scolaires veuillez contacter la mairie (02 51 22 80 52).** Par souci d'hygiène, apporter une serviette, marquée au nom de l'enfant.

Pour signaler une absence ou s'inscrire pour un repas occasionnel pendant l'année scolaire, nécessité de prévenir au moins la veille au 02 51 22 80 76 avant 9h00.

HABITUDES SCOLAIRES TENUE DES ELEVES:

Chacun est invité à prendre le plus grand soin du matériel scolaire qui lui est confié : les **LIVRES** seront à **couvrir** en début d'année.

Les vêtements doivent être régulièrement **marqués au nom de l'enfant**.

Choisissez de préférence, des vêtements simples (qui ne craignent pas les salissures...) et dans lesquels votre enfant sera à l'aise.

Veillez à habiller les enfants en fonction de la météo : la récréation étant nécessaire, les enfants sortent même lorsqu'il pleut.

Pour la maternelle, pour faciliter les passages aux toilettes, évitez si possible les salopettes sous les pulls et les bretelles.

Tant que votre enfant ne sait pas faire ses lacets, merci de privilégier les scratchs.

A l'approche de l'été et afin de se protéger du soleil, les lunettes de soleil et la casquette sont vivement conseillées. Une tenue correcte est exigée (**Pas de tongs, de short trop court, pas de bretelles de dos nus ...**)

Une tenue de sport est demandée pour les séances d'éducation physique et sportive.

Les parents ne doivent laisser ni argent, ni bijoux entre les mains des enfants. (à l'exception des règlements divers à remettre à l'enseignant impérativement **sous enveloppe au nom de l'enfant**.)

Eviter d'emmener des jeux ou des objets personnels à l'école.

Il est interdit d'apporter à l'école tout objet nuisible ou dangereux : cutter, couteau... Ils seront confisqués et devront alors être récupérés par les parents. De la même manière les téléphones portables sont interdits.

Les chewing-gums sont interdits, de même que les échanges divers : vignettes de Pokémon ou de footballeurs, etc... Il est par contre possible d'apporter corde à sauter, billes, jeux de cartes pour la récréation.

Les élèves se doivent d'être polis, tant avec les enseignants et le personnel d'encadrement qu'avec leurs camarades.

SECURITE DES ENFANTS :

Des parcs à vélos pour les enfants et les adultes sont à votre disposition. Vous veillerez à les utiliser et à ne poser aucun vélo le long du mur de l'école.

Les animaux, notamment les chiens, ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

Tout geste qui mettrait en jeu sa propre sécurité ou la sécurité des autres enfants est immédiatement sanctionné et les parents en sont avertis (cf règlement intérieur de l'école).

Par le biais d'exercices, les enfants sont initiés à la conduite à tenir en cas d'alertes.

LES ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Des activités culturelles (musique, théâtre, conférences...) ainsi que des sorties et voyages scolaires peuvent être organisés. Ces activités ont un but pédagogique et il est important que les enfants y participent.

AUTORISATION PARENTALE DE DIFFUSION

Dans le cadre des activités pédagogiques réalisées dans la classe par des élèves, des photographies, des enregistrements sonores ou créations de toutes natures peuvent faire l'objet de diffusions à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique ou éducatif par exemple sur le site internet de l'école.

Ces diffusions doivent s'inscrire dans la réglementation propre à la protection de la vie privée des élèves et à la propriété littéraire et artistique. C'est pourquoi, un accord est nécessaire de votre part et vous êtes invités à compléter l'encart correspondant dans les fiches de renseignements.

A tous, bonnes vacances!
Pour l'équipe enseignante
Le chef d'établissement G. Charrier

CALENDRIER SCOLAIRE 2026 - 2027

Rentrée scolaire des enseignants

Lundi 31 août 2026

Rentrée scolaire des élèves

Mardi 1^{er} septembre 2026

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : vendredi 16 octobre 2026

Reprise des cours : lundi 2 novembre 2026

Vacances de Noël

Fin des cours : vendredi 18 décembre 2026

Reprise des cours : lundi 4 janvier 2027

Samedi 24 janvier

Portes ouvertes

Samedi 16 janvier 2027

Vacances d'hiver

Fin des cours : vendredi 19 février 2027

Reprise des cours : lundi 8 mars 2027

Samedi 28 mars

Carnaval

Samedi 20 mars 2027

Vacances de printemps

Fin des cours : vendredi 16 avril 2027

Reprise des cours : lundi 3 mai 2027

Pont de l'ascension

Fin des cours : Mardi 4 mai 2027

Reprise des cours : lundi 10 mai 2027

Vacances d'été

Fin des cours : jeudi 1^{er} juillet 2027

Calendrier à conserver.

Le calendrier scolaire est modifié: 2 samedis matins sont travaillés ; le dernier jour de classe sera le jeudi 1^{er} juillet.